

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-JÉRÔME

RÈGLEMENT NO 0914-001

**RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT
0914-000 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE
RÉFECTION DE LONGUES SECTIONS DE
PAVAGE, TROTTOIRS, BORDURES,
DRAINAGE, ÉCLAIRAGE ET SYSTÈMES DE
GESTION DE LA CIRCULATION À DIVERS
ENDROITS DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME
– ANNÉE 2021 AINSI QU'UN EMPRUNT DE
10 000 000 \$**

ATTENDU la présentation du projet de règlement, le dépôt dudit projet de règlement et l'avis de motion numéro CM-16915/24-07-02 donné lors d'une séance ordinaire du Conseil tenue le 2 juillet 2024;

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME DÉCRÈTE CE QUI
SUIT:**

ARTICLE 1.- L'article 1 du règlement 0914-000 est remplacé par le suivant :

Le conseil est autorisé à engager des travaux de réfection de longues sections de pavage, trottoirs, bordures, drainage, éclairage et systèmes de gestion de la circulation à divers endroits de la Ville de Saint-Jérôme – Année 2021 (VP 2021-1), tel qu'il appert à l'estimation détaillée préparée par monsieur Miguel Brazeau, trésorier adjoint et chef de la division de la comptabilité, en date du 15 juin 2024, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexe « 1,1 ».

ARTICLE 2.- L'article 2 du règlement 0914-000 est remplacé par le suivant :

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 6 517 163 \$ pour les fins du présent règlement. Pour pourvoir au financement de ce montant, une affectation des activités de fonctionnement de 1 218 075 \$ sera appliquée ainsi qu'un emprunt de 5 299 088 \$.

ARTICLE 3.- L'article 3 du règlement 0914-000 est remplacé par le suivant :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 5 299 088 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 4.- Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Le Maire,

MARC BOURCIER

La Greffière de la Ville,

MARIE-JOSÉE LAROCQUE, MAP, OMA

/ss

Avis de motion :	2 juillet 2024
Présentation :	2 juillet 2024
Adoption :	***
Approbation :	***
Entrée en vigueur :	***